

PROPOSITION

Démission du Premier lieutenant André Pesson de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates (retraite)

Vu la consultation effectuée auprès du Conseil municipal en date du 17 décembre 2013,
conformément à l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

de donner un préavis favorable à la démission pour cause de départ à la retraite de
Monsieur André Pesson, Premier lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers, avec effet
au 1^{er} janvier 2014.

Plan-les-Ouates, le 17 décembre 2013